

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DES SORTS
DU 20 SEPTEMBRE 2022 A 17 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : GARNERO Patricia, Maire
A été convoqué le : 16 Septembre 2022

PRESENTS: Garnero Patricia, Licini Bruno, Ormieres René, Marcellin Stéphane, Stoppani Emmanuelle, Géhin Fabienne, Sanchez Sébastien, Bougrine Céline, Cuadrado David, Bonneaud Didier, Becquart Gaëtan, Becquart Françoise

ABSENTS : avec procuration : Gouyer Jade, Gaspard Olivier, Combin Magui
ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marcellin Stéphane

M. Sanchez demande de retirer du vote la mise à jour du PCS pour manque d'informations suite aux postes imposés et sans explications du rôle. En cas d'urgence « on sera là » précise M. Bonneaud. Mme le Maire précise que les réunions de travail ont lieu tous les mardis à partir de 17h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix Contre : 4 Nb d'Abstention : 0

Ont voté contre : GARNERO Patricia, STOPPANI Emmanuelle, GASPARD Olivier, BOUGRINE Céline.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 AOUT 2022

Le procès-verbal du 26 Aout 2022 est approuvé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE : Nb de voix Pour : 8 Nb de voix Contre : 7 Nb d'Abstention : 0

Ont voté contre : GARNERO Patricia, STOPPANI Emmanuelle, GASPARD Olivier, BOUGRINE Céline, GOUYER Jade, LICINI Bruno, ORMIERES René

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME RENOVATION POINT LUMINEUX

Dans le cadre d'investissement du SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard), et plus particulièrement dans le cadre des économies d'énergie en éclairage public et de façon à s'inscrire dans une démarche de développement durable, nous avons reçu un projet dont ci-dessous les points forts :

- Suppression des sources lumineuses polluantes comme les ballons fluo (mercure),
- Adapter et dimensionner les puissances installées en fonction des besoins et des strictes exigences "éclairer juste",

SUBVENTION ASSOCIATION EXTERIEURE

Le Président de la société de Pêche Rhône Cèze AAPPMA, association qui a pour objet la protection du milieu aquatique, demande une subvention de 100€ en sus du prêt de la Salle Polyvalente le 16 octobre 2022. M. Bonneaud ne prend pas part au vote car il occupe le poste de Vice-Président sur la Catégorie 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 1 Nb abstention : 0

Ont voté contre : COMBIN Magui

MISE A JOUR REGLEMENT CANTINE

Suite à 2 modifications, le règlement de la Cantine Scolaire doit être révisé. Il concerne l'article 4 au niveau des horaires, article 5 concernant le repas du lundi.

Retrait de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb abstention :

Ont voté contre :

TARIF REPAS CANTINE

Mme le Maire explique le courrier du prestataire restauration scolaire. Il s'agit de la revalorisation du tarif du repas pour l'année scolaire 2022-2023.
Et changer le prix de 3,349€ HT au lieu de 3,157€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Nb de voix Pour : 0 Nb de voix contre : 15 Nb abstention : 0

Ont voté contre : à l'unanimité

DEVIS NETTOYAGE VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. Sanchez demande l'annulation de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb abstention :

Mme le Maire demande de rajouter des questions diverses suite aux problèmes engendrés par l'orage sur l'alarme de l'école et le portillon et M Sanchez demande de rajouter celui de la pompe.

Le Conseil Municipal accepte à titre exceptionnel de rajouter ces 3 questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux orages, l'alarme de l'école ne fonctionne plus. Mme le Maire demande de l'autoriser à signer le devis d'AES pour réparation pour un montant de 890€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb abstention : 0

- Suite aux orages, la gâchette du portillon de l'école ne fonctionne plus. Mme le Maire demande de l'autoriser à signer le devis d'AES pour réparation pour un montant de 930€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb abstention : 0

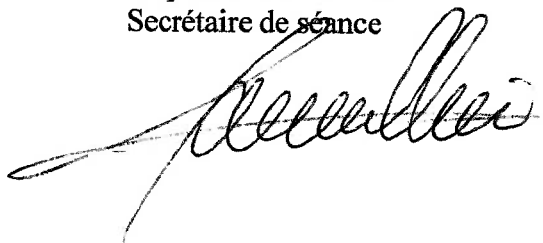
- Suite aux problèmes de la pompe des Jardins Communaux, M Sanchez demande que Mme le Maire signe le devis de TECHNEAUPOLE pour un montant de 612,43€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

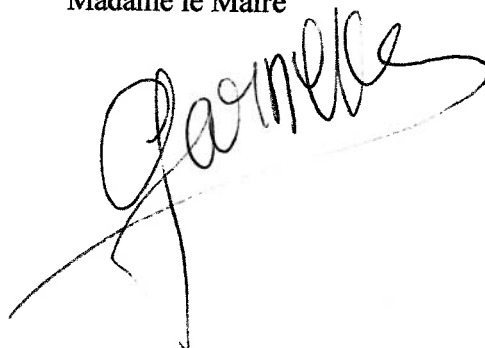
Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb abstention : 0

La séance est levée à 18h37

Stéphane MARCELLIN
Secrétaire de séance



Patricia GARNERO
Madame le Maire



- Diminuer l'empreinte carbone en utilisant des systèmes bi-puissance permettant l'abaissement programmable de puissance sur une durée définie, avec réduction par exemple de 50% à 70% de la puissance sur une source LED pour une consigne basse de 6 à 9 heures par nuit, soit 70% du temps d'éclairage,
- Et enfin, diminuer la pollution lumineuse et la distribution spatiale des émissions (ULR), au sens de l'arrêté de décembre 2018 sur la lutte contre la pollution lumineuse, par le choix de matériels avec un bon comportement photométrique.

Pour notre commune les travaux pour cette tranche 2022, comprennent :

- Le remplacement de 60 points lumineux sur l'armoire D « Poste Cave », essentiellement équipées avec des sources SHP grande puissance et BF 125w, par des lanternes LEDS avec variateur de puissance gradation de 30 à 100%, sur une durée consigne basse allant de 6 à 9 heures suivant les lieux et typologies des voies et espaces publics.
- Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **50 000,00 € HT** soit **60 000,00 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **15 000,00 €**.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif, ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

SUBVENTION MARCHE DE NOEL

Le marché de Noël aura lieu le 11 décembre à la Salle polyvalente, la Commission Associations et Festivités en a la charge, Mme le Maire propose un montant 2000€

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0